



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 10 décembre 2014

CONVOCATIONS

Les clubs suivants sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 7 janvier 2015 en raison de manquements constatés au Règlement Médias :

- **CASTRES OLYMPIQUE,**
- **R.C. TOULONNAIS,**
- **A.S. BEZIERS HERAULT.**

Ces convocations font suite au bilan de l'application du Règlement médias jusqu'à la 11^{ème} journée de TOP 14 et 10^{ème} journée de PRO D2.

DECISIONS

Luc DUCALCON (RACING METRO 92) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Castres Olympique / Racing Métro 92 du 29 novembre 2014, comptant pour la 12^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Luc DUCALCON.

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Marc BARTHOMEUF (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 22 novembre 2014, comptant pour la 12^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Marc BARTHOMEUF est suspendu pour une durée de **2 semaines consécutives** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Monsieur Marc BARTHOMEUF est donc requalifié immédiatement.

Romain RUFFENACH (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 22 novembre 2014, comptant pour la 12^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Marc BARTHOMEUF est suspendu pour une durée de **2 semaines consécutives** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Monsieur Romain RUFFENACH est donc requalifié immédiatement.

BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE / S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE : A l'occasion de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 22 novembre 2014, comptant pour la 12^{ème} journée de PRO D2, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par les officiels de match. La Commission de discipline et des règlements a prononcé :

- à l'encontre du Biarritz Olympique Pays Basque une amende de 7 500 euros correspondant à **5 000 euros** pour « *Bagarre(s) entre joueurs* » et 2 500 euros pour la révocation du sursis liée à une précédente décision du 21 août 2013 et,
- à l'encontre du S.U. Agen Lot-et-Garonne une amende de 8 600 euros correspondant à **5 000 euros** pour « *Bagarre(s) entre joueurs* » et 3 600 euros pour la révocation du sursis liée à une précédente décision du 13 février 2013.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

